



UCB
News

Neuropore et UCB entament une collaboration et signent un accord mondial

- Les deux sociétés s'associent pour développer une petite molécule modifiant les options thérapeutiques pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson
- L'étude clinique de phase 1 devrait démarrer en 2015

Bruxelles (Belgique) et San Diego, CA– le 16 janvier 2015 7h00 (CET) – UCB et Neuropore Therapies Inc. ont annoncé aujourd'hui avoir entamé une collaboration et signé un accord mondial afin de développer et de commercialiser des produits thérapeutiques visant à ralentir la progression de la maladie de Parkinson et des troubles apparentés. NPT200-11, la nouvelle petite molécule de Neuropore, en fait partie. Cette molécule, qui agit sur l'alpha-synucléine pathogène, est actuellement au stade de développement préclinique et devrait accéder à l'étape des essais cliniques de phase 1 en 2015.

« La maladie de Parkinson est une maladie neurodégénérative débilante qui se traduit par un trouble de la fonction motrice normale, ainsi que par des symptômes cognitifs et d'autres symptômes ayant un impact sur la qualité de vie », a indiqué Ismail Kola, président d'UCB New Medicines™. « Les personnes qui vivent avec la maladie de Parkinson ont besoin de meilleures options de traitement, notamment parce qu'aucun traitement s'attaquant au mécanisme pathologique fondamental de la maladie de Parkinson n'a été homologué à ce jour. Grâce à la molécule NPT200-11 de Neuropore, nous avons la possibilité de mettre au point un traitement permettant de modifier l'évolution de la maladie de Parkinson et d'autres synucléinopathies. »

« Nous sommes heureux de notre association avec UCB, un leader mondial dans le développement de médicaments destinés à traiter les maladies neurologiques », a déclaré Dieter Meier, CEO de Neuropore. « Par notre collaboration, nous souhaitons accélérer le développement de nouveaux traitements visant à enrayer ou à ralentir la progression de la maladie de Parkinson et d'autres maladies neurodégénératives chez les patients atteints de ces maladies débilantes. L'engagement d'UCB et son expérience dans ce domaine sont des atouts de taille soutenant le développement conjoint de petites molécules administrables par voie orale, destinées au traitement de maladies qui touchent de vastes populations de patients mais aussi, potentiellement, de certaines maladies orphelines. Ce partenariat devrait aider Neuropore dans ses efforts de croissance, et en faire un leader dans la découverte et le développement de thérapies innovantes pour les maladies du système nerveux. »

En vertu de l'accord, UCB recevra la licence mondiale exclusive pour le développement et la commercialisation de NPT200-11 dans toutes les indications. UCB et Neuropore procéderont ensemble à la réalisation d'études non cliniques et d'une étude de phase 1 qui démarrera en 2015. UCB se chargera de la poursuite du développement clinique, des activités réglementaires et de la

commercialisation. Neuropore recevra un paiement initial de US\$20 millions et pourra prétendre à des paiements potentiels d'étape si le produit atteint certains jalons de développement, réglementaires et de vente, pour un total maximal éventuel de US\$460 millions, en plus des redevances sur les ventes nettes.

Pour plus d'informations :

Corporate Communications, UCB

France Nivelles,
Global Communications
T +32.2.559.9178,
france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
T +32.2.559.92.64,
Laurent.schots@ucb.com

Investor Relations, UCB

Antje Witte,
T +32 2 559 94 14,
antje.witte@ucb.com

Media Contact Neuropore :

Dieter Meier, MD
Chief Executive Officer
T +1 858-273-1831,
Dieter.Meier@everpharma.com

À propos de la maladie de Parkinson

La maladie de Parkinson (MP) est la deuxième des maladies neurodégénératives les plus fréquentes, après la maladie d'Alzheimer. On estime entre sept et dix millions le nombre de patients atteints de la MP dans le monde. Les traitements actuels de la MP permettent de soulager efficacement les premiers symptômes moteurs de la maladie, principalement grâce à la lévodopa et aux agonistes dopaminergiques. Au fur et à mesure de l'évolution de la maladie et de la perte des neurones dopaminergiques, l'efficacité de ces médicaments diminue.

À propos de NPT200-11

En stabilisant la conformation de l'alpha-synucléine qui est ensuite incapable de s'assembler en oligomères toxiques, sous forme de pore, dans les membranes cellulaires, NPT200-11 empêche le mauvais repli, l'agrégation et le dépôt des protéines pathologiques, lesquels contribuent au dysfonctionnement synaptique et à la mort cellulaire chez les patients atteints de la MP ou d'autres troubles apparentés. NPT200-11 est biodisponible par voie orale, présente des propriétés médicamenteuses prometteuses et a démontré de solides effets bénéfiques à de nombreux égards chez les modèles animaux.

À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,4 milliards en 2013. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

À propos de Neuropore Inc

Neuropore Therapies développe de petites molécules thérapeutiques innovantes pour traiter les maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson, et pour ralentir leur progression. Neuropore cible un processus pathologique sous-jacent, commun à ces maladies, à savoir l'accumulation d'agrégats oligomériques toxiques de protéines neuronales mal repliées dans les membranes cellulaires. En empêchant la formation de ces agrégats toxiques, la fonction synaptique peut être restaurée et les processus neurodégénératifs ralentis.

Neuropore Therapies applique des techniques de conception de médicaments basée sur la structure et de modélisation moléculaire dynamique pour identifier les principales régions cibles des protéines qui sont à l'origine de la formation d'agrégats protéiques toxiques. Des composés candidats ciblant ces régions sont alors synthétisés et évalués dans le cadre d'essais cellulaires et acellulaires. Les composés prometteurs sont ensuite évalués dans divers modèles animaux de la maladie. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter www.neuropore.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de

produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de coentreprises ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.